

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 28

LOI VISANT À METTRE FIN À L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

TITRE

Remplacer titre du projet de loi par le suivant :

« Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire et prévoyant le maintien temporaire de certaines mesures nécessaires pour protéger la santé de la population ».